Une conférence à la Maison des Œuvres. — Une conférence populaire avec projections à la lumière oxhydrique sera donnée par le P. G. Le Baïl, licencié ès-sciences physiques, le 3 février 1895, à 5 heures 1/2 du soir, à la Maison des Œuvres, rue du Sentier.

Voici le programme de cette conférence :

Première partie. *La navigation aérienne* : Montgolfier, Machines volantes, les aérostats durant le siège de Paris, Grand ballon captif de 1878, catastrophe du Zénith, Ballons poste, Pigeons voyageurs, agrandissement et transcription des dépêches, Aérostat dirigeable de MM. Renard et Krebs.

Deuxième partie. — *Lourdes* : Au carrefour des Pyrénées, Le château, Ascension au Calvaire, Les roches Massabielle, Maison de Bernadette, Les apparitions, La grotte, Aux piscines, Le pèlerinage des malades, Le passage du Saint-Sacrement, La procession aux flambeaux, La basilique.

Les courses de Tourcoing. — La commission des courses de Tourcoing a décidé de faire sa réunion des courses le dimanche 21 juillet.

Un vol au comptoir. — Jeudi à 7 heures du matin, un jeune homme se faisait servir une consommation à l'estaminet « Aux Bons Archers, » rue de l'Abattoir, tenu par M. Vanzeveren. Il se mit à examiner les tableaux qui ornent la salle commune et paraissait y apporter un vif intérêt.

La cabaretière rentra dans sa cuisine pendant que le mari était occupé d'un autre côté, de sorte que le jeune homme se trouva un moment seul.

Quand M. Vanzeveren revint, le client de passage paya les 0,10 c. qu'il devait et partit précipitamment. Peu après le cabaretier ayant ouvert le tiroir du comptoir, constata qu'une somme de 70 à 75 fr. en menue monnaie avaient disparu.

Les soupçons ne pouvaient porter que sur ce client matinal ; on donna son signalement à la police, et le soir le garde Lorthiois l'arrêtait à son domicile, au Pont Rompu. C'est un nommé Julien Wruquier, âgé de 18 ans, tisserand, né à Halluin.

Une chute dans une usine. — Vendredi à 11 h. 1/2 du matin, Henri Vandaele, âgé de 20 ans, homme de peine au tissage de M. Bayart Parent, rue Desurmont était monté sur le bord d'une cuve pour fermer un châssis que le vent avait fait ouvrir; en se penchant, son pied glissa et il tomba d'une hauteur de 1 m. 50 sur un engrenage et se fit une profonde blessure à l'index de la main droite.

M. le docteur Bernard, qui lui a donné des soins, déclaré que l'incapacité de travail serait de 10 à 12 jours.

Pour monter son ménage. — Depuis quelque temps, une jeune fille, Marguerite S..., avait quitté la maison paternelle, rue Lhomond, au Blanc-Seau, et était allée se fixer dans un logement de la rue de Lannoy à Roubaix.

Jeudi dernier, elle revint avec un jeune homme, son futur époux, à une heure où elle savait qu'il n'y avait personne à la maison, et emporta une machine à coudre, une cuisinière, un édredon, etc., etc., le tout d'une valeur de 350 francs au moins. La mère a porté plainte.

Vols de bois. — On s'est introduit l'une des dernières nuits dans le parc de Mme Descat, rue du Fresnoy, et MM. Verschure, de Mouveaux, et Alfred Vervacke, du Blanc Seau, ont constaté, vendredi matin, qu'on leur avait soustrait pour une valeur de 20 à 25 fr. de planches provenant d'arbres qu'ils faisaient débiter sur place.

Linselles. — *Nominations d'administrateurs aux commissions du bureau de bienfaisance et de l'hospice.* — Par arrêté préfectoral, M. Paul Duquesnoy, membre sortant de l'administration du bureau de bienfaisance, a été maintenu dans ses fonctions.

M. Dumortier-Leclercq, membre démissionnaire de la commission de l'hospice, vient d'être nommé membre de cette même commission, où il reste encore trois membres à désigner.

On se rappelle que le 6 octobre 1894 les 4 membres nommés par la préfecture avaient donné leur démission, motivée, a-t-on dit, par un vote émis par la minorité, devenue majorité en l'absence de deux d'entre eux.

GRAND POISSONNERIE ROUBAISIENNE

31, RUE SAINT-GEORGES, 31

— *COURS du Samedi 2 Février 1895* —

SARDINES FUMÉES, 15 cent. la douzaine

Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oostcamp 0.8 la douz.

Soles à la gelée, 0,60 c. la portion

Raie à la gelée 0,50 la portion

Crustacés		Marée fraîche	1/2 k
Langoustes extra « à »» fr.		Cabillaud	0,70
Homards (gros) »,» »»» à »» f.		Maquereaux	»,»»
Crabbes ... 0,00 et 0,»»		Soles	2,00
Ecrevisses(moy^me) 0.. et 0,00		Turbots	1.75
Escargots. (la douz.	et 0,80	Bar	»,»»
HUITRES	(la douz.	Barbue	1,75
Arcachon 0,60 ; extra	1.00	Raies	.60
Marennes blanches extra	1.50	Flotte	»,»»
Anglaises (extra-fines)	2,00	Rougets	0.60
Moules ... (le kilo	0 15	Carrelets (pleis)	0,50
Salaisons		Truite saumonée	»,»»
Saumon rouge le 1/2 kil.	1 25	Anguilles de rivière	»,»»
Morue nouvelle . le 1/2 k.	0.75	Anguilles de mer	»,»»
Harengs saurs à 05 2p 15c 0.10 pièce		Vives	»,»»
Harengs salés 2 [illegible]		Saumon blanc	1,00
Craquelots, 0.00 la pièce		Crevettes	»,»»
		Brochet (eau douce)	»,»»
		Merlans	»,»»
		Eperlans	»,»»
		Merluches	»,»»
		Harengs frais pièce	0,10

GROS ET DÉTAIL

Huîtres d'Ostende 2 fr. la douzaine

Saumon frais sur commande 4 50 le 1/2 k.

Une confrontation à la frontière

LE VOL DE LA RUE DES LONGUES-HAIES A ROUBAIX

Malgré la rigueur de la température, la confrontation s'est faite dans les mêmes conditions que celles qui ont eu lieu vers la fin de juillet et au commencement d'août, pour les vols de laines, dans les magasins de M. Bossut-Plichon, et où ont été mis en présence, du côté de la Belgique, le fameux Beyens ; et du côté de la France: Mathieu, le Petit Roux, Catoire, etc.

Le premier jour, il faisait une chaleur accablante, et la semaine suivante, la pluie tombait à torrents. Alors comme aujourd'hui, les *inculpés étrangers se tenaient*, entre deux gendarmes, au milieu du ponton jeté au dessus de la Becque de Rekkem, et qui fait communiquer l'estaminet du « Cuirassier » avec le parc pour combats *de coqs établi sur la rive française (on sait que ce genre* de sport est interdit en Belgique).

A 2 heures, une voiture de place dans laquelle se trouvaient MM. Delalé, juge d'instruction ; Houiex, substitut et *Duparcq, greffier, entrait dans l'étroite rue du Conel,* qui conduit au « Cuirassier, » elle était suivie de près par une seconde voiture avec l'inculpé, Modeste Debschop, et deux gendarmes de Lille. On arrive en face de l'estaminet de la veuve Dujardin — la dernière maison de France — et on y fait entrer le prisonnier tout grelottant ; car il est assez légèrement vêtu. Les magistrats franchissent la frontière, et se promènent en attendant le parquet de Courtrai.

Un quart d'heure plus tard, une voiture et un break arrivent de Mouscron ; et on en voit descendre MM. Huyttens de Terbecq, procureur du Roi; Lefebvre, juge d'instruction; et Lempers, greffier.

Deux gendarmes de Courtrai conduisent Julien Clausse et Victor Demoor. Il y a un quatrième inculpé, dans le vol commis, au mois de novembre dernier, rue des Longues Haies, à Roubaix, au préjudice de M. Capron, bijoutier: c'est le nommé Emile Vancopenolle, dit Camille, qui paraît avoir joué le principal rôle dans cette affaire et qui ne peut tarder longtemps à tomber lui-même entre les mains de la justice. Demoor est arrêté depuis deux mois *et demi, et Debischoop depuis 55 jours.*

On commence aussitôt les interrogatoires; on nous dit que des ordres sévères ont été donnés pour ne laisser approcher qui que ce soit du fameux ponton. En effet quelques curieux qui s'étaient aventurés sur le bord de la becque sont pourchassés par le gendarme Charles Vanderaghe, de la brigade de Mouscron. Malheureusement, pour mieux garder la ligne frontière, il saute sur la glace, à un endroit où elle ne présentait pas assez de solidité, et il s'enfonce dans l'eau jusqu'aux genoux. Cela ne l'a pas empêché d'accomplir sa fonction jusqu'à la fin.

M. Delalé commence par interroger Claus, qui convient bien avoir pris une part active à l'affaire ; mais il a cherché à innocenter complètement Demoor. Celui-ci a été d'une extrême violence ; il disait au juge d'instruction : « Vous qui avez l'habitude de tout cela, vous devez bien voir sur ma figure que vous n'avez pas affaire à un coupable. »

La scène a été surtout mouvementée quand il a été mis en présence de Debischoop, qu'il a traité de canaille et de vaurien. Mais ce *dernier est très affirmatif : c'est* Vancopenolle, Demoor et Clausse qui ont brisé les carreaux de la vitrine. Quant à lui, il faisait le guet à quelque distance. Il n'a rien eu pour sa part; ce serait Vancopenolle *qui aurait emporté tout le butin.*

Clausse, qui demeurait près du *Cuirassier* et Debischoop, à Mont à Leux, sont âgés de 19 ans, ce dernier, qui n'a subi qu'une condamnation pour fraude, a un aspect assez *convenable. Il n'en est pas de même de Demoor*, qui a été condamné nombre de fois, et qui a encore une peine de 3 ans à subir en France.

Outre les gendarmes de Courtrai et de Lille, on avait fait venir pour assurer le service d'ordre les gendarmes Tugier et Delalé de Tourcoing, l'agent de sûreté Martens et les gardes Denève et Boutois, de la Croix-Rouge.

La confrontation a été terminée vers 4 heures. Les magistrats sont repartis presqu'aussitôt Debischoop, au retour, a fait la route à pied jusqu'à la gare, et a pris le train de 5 heures 7.

On s'attend à une autre confrontation après l'arrestation de Vancopenolle, dit Camille.

LILLE

Faculté catholique de médecine de Lille. — M. le docteur Sauné... a soutenu hier, devant la Faculté de médecine de Paris, sa thèse pour le doctorat en médecine. Ce praticien infatigable, qui, depuis vingt-trois ans déjà, exerce la médecine à Cysoing, a vaillamment soutenu, devant une faculté de l'Etat, un sujet difficile et très controversé, après s'être inspiré des conseils et des idées des professeurs de notre Faculté catholique. Cette étude, intitulée : *Syndrome utérin et manifestations hystériques*, a valu à son auteur la mention « très bien satisfait » avec félicitations du jury.

L'influenza. — L'influenza, qui fait partie de la suite de bonhomme Hiver, nous est revenue cette année aussi mauvaise qu'il y a quelques années. Le nombre des personnes atteintes de cette toujours mystérieuse maladie est en ce moment considérable dans la ville de Lille.

L'influenza sévit partout et dans toutes les classes de la société. L'autorité militaire a ordonné depuis quelques jours des distributions quotidiennes de thé et de rhum à tous les soldats de la garnison.

Dans les administrations civiles, la maladie sévit également avec une rare intensité et un grand nombre d'employés ont dû cesser leur service.

Enfin, les pensionnaires des Dames Bernardines d'Esquermes ont dû, toujours pour cause d'influenza, être licenciés pour une quinzaine de jours. Hâtons nous cependant de rassurer les familles en ajoutant que l'épidémie, si elle atteint beaucoup de *monde, ne présente* pas le caractère particulièrement dangereux qu'elle eut à Lille il y a cinq ans, au cours de l'hiver 1889 90. Le nombre des décès n'a point, en effet, augmenté dans les mêmes proportions qu'à cette époque.

Nous ne sommes pas les seuls affligés de cette méchante maladie, qui règne, en ce moment, sur toute la France, au midi comme au nord, à Toulouse notamment, où notre regretté concitoyen, le cardinal Desprez, a été emporté par une attaque d'influenza.

Les courses de Lille. — Sauf approbation ministérielle, la Société des courses de Lille a fixé ses réunions pour 1895 aux 15 avril, 12 mai, 20 juin et 6 octobre.

LA NATURALISATION

L'étranger qui veut obtenir la naturalisation française doit adresser au ministère de la justice une demande sur papier timbré, y joindre son acte de naissance et un extrait de son casier judiciaire.

Le ministre de la guerre a été informé que, dans certaines villes et même dans les mairies de Paris, on réclame aux jeunes étrangers qui désirent opter nombre de pièces supplémentaires qu'il leur est presque impossible de se procurer dans leur pays.

Ce fait se vérifie particulièrement pour les Alsaciens-Lorrains.

Les préfets sont invités à faire connaître aux municipalités qu'elles aient à se conformer strictement, à l'avenir, aux dispositions de la loi du 22 juillet 1893.

Concerts et Spectacles

Les auditions musicales de l'Hôtel de Ville. — *Concert matinée du dimanche 3 février.* — Le neuvième concert matinée de la saison d'hiver sera donné à l'Hôtel-de-Ville, au local ordinaire, dans la grande salle des fêtes, dimanche prochain, de onze heures du matin à une heure de l'après midi. En voici le programme:

1re partie : 1° *L'Avenir*, la « Valse des Songes », de Laurent de Rillé; 2. M. Th. Debuyser, « Scène lyrique » pour ténor, de Membrée; 3. M. J des Cornet, « Air d'Hamlet » d'Ambroise Thomas; 4. *L'Avenir*, « Les Hébreux captifs », de Paillard; 5. M. Henri Dhanneus. Air de la « Reine de Saba », de Gounod; 6. M. Georges Haddens, le « Credo du paysan », de Goublier.

2e partie : 1. *L'Union des Travailleurs*, A. Vivent les Francs! de Monestier; B. « Les Proscrits », de Saintis; 2. MM. Paul Grumiaux et Eugène Delnatte, duo de la « Muette de Portici », d'Auber; 3. M. Arthur Florin, « Alleluia d'amour », de Faure; 4. MM. Grumiaux, Victor Verquin, Lodewyck, trio de « Guillaume-Tell », de Rossini; 5. *L'Union des Travailleurs*, « Aubade à la mariée », de Saintis.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 1er février.* — SOMMEIL INTERROMPU. — L'agent Lescouffe avait aperçu dormant dans la cour de l'Hôtel-Dieu à Roubaix, un tisserand du nom de Jules Marotte, âgé de 47 ans; il engagea cet homme à rentrer chez lui; mais le dormeur, se relevant, furieux, se mit à accabler d'injures le représentant de l'autorité. Le Tribunal condamne Marotte à huit jours de prison et cinq francs d'amende pour ivresse.

UN COUP DE CHOPE. — Le jour de l'an, dans la soirée, Jean Huvenne et un autre camarade causaient ensemble dans l'estaminet *Delplanque, rue Nain, à Roubaix, quand* un garçon de café du nom d'Augustin Diéval, dit Pierrart, 25 ans, vint se mêler à la conversation. On le pria de cesser, mais Diéval continua à tenir le verbe haut, ce qui lui valut de nouvelles observations de la part d'Huvenne. Tout à coup Diéval, devenu furieux, s'empara d'une chope qui était sur la table et, d'un seul coup, la brisa sur la joue de Huvenne.

Ce dernier eut aussitôt le visage ensanglanté et fut grièvement blessé. A l'audience, Huvenne se présente la tête encore enveloppée d'un bandeau : il n'est pas guéri.

Diéval prétend n'avoir frappé que lorsqu'il eut reçu deux gifles, et étant fort surexcité, n'avoir pu résister au mouvement de colère qui a armé son bras. Il est infligé à Diéval une peine de quarante jours de prison avec application de la loi Berenger.

VOL ET EXPULSION. — M. Desrousseaux, cultivateur au Blanc-Bailot, à Roncq, avait eu à son service un Belge du nom de Paulus Fontaine, qui disparut en emportant divers outils et effets d'habillement; il avait été condamné *par défaut; puis il fut arrêté. Comme il se trouve* aussi sous le coup d'infraction à un arrêté d'expulsion, Fontaine est condamné à dix mois de prison.

PENDANT UNE ABSENCE. — Jules Fassette, 37 ans, peintre à Roubaix, était poursuivi pour détournement au préjudice de Mme Vanwesmorel, journalière, rue des Longues-Haies. Cette dernière prétend que, profitant de son absence, Fassette se serait emparé de cinquante-cinq francs déposés sur un meuble.

UN AUTRE VOL, commis au détriment de Vanwerbeke à Roubaix, vaut à Edouard Loquet une peine de deux mois.

UNE FERMIÈRE, à Wattrelos, Marie D..., en raison de la grande consommation de lait qui se fait aux approches du premier jour de l'an, avait cru pouvoir laisser mélangée à sa marchandise les rinçures de bidons qui avaient nécessairement augmenté le volume du liquide. On découvrit, au lactomètre, une proportion d'eau dans le lait; ce qui valut à la fermière un procès verbal et une comparution en correctionnelle. Le Tribunal inflige à la dame D... une peine de 50 fr. d'amende.

NORD

Les accidents mortels. — A DENAIN. — Un accident est arrivé jeudi, vers quatre heures du soir, aux Forges et Aciéries.

Le nommé Louis Lussiez, 64 ans, était occupé à mettre des scories sur la *ligne du chemin de fer qui dessert* l'usine. En glissant, il tomba sur les rails et un train qui refoulait lui coupa les deux jambes. Il est mort une demi heure après.

A DOUCHY. — Un accident mortel est arrivé à la fosse de Douchy, jeudi à quatre heures et demie du matin, au mineur Gustave Delhaye, 24 ans, demeurant à Douchy. De haye a été pris par la cage à son bourgeron et a été précipité dans le vide.

Son corps ne formait plus qu'un amas de chair et d'os.

Delhaye était marié et père de deux enfants.

Les votes de l'amnistie au Sénat. — Voici comment se sont répartis, jeudi, les votes des sénateurs du Nord, dans le scrutin sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'amnistie (adopté par 265 voix contre 4) :

Ont voté *pour*: MM. Géry Legrand, Maxime Lecomte de Marcère, Pajot, Trystram, Wallon.

Se sont abstenus : MM. Claeys, Alfred Girard, Charles Ferlin, Achille Scrépel, Théry.

En route pour Madagascar. — Mercredi, dix-huit soldats du 127e régiment d'infanterie, en garnison à Condé, ont pris le train de 3 h. 19 pour aller former le 200e régiment de marche, qui doit faire partie de l'expédition de Madagascar.

Une conférence de M. l'abbé Salembier à Cambrai. — M. l'abbé Salembier, professeur à l'Université catholique de Lille a fait, jeudi, aux élèves de l'Institution Notre Dame-de-Grâce, *une conférence sur l'Université catholique de Lille*. M. le vicaire général Cartier, qui présidait la conférence, a chaleureusement félicité M. l'abbé Salembier, exprimant ainsi les sentiments de tout l'auditoire.

Dunkerque. — A la suite d'un incident qui s'est produit entre M. Tubert, rédacteur en chef du *Dunkerque* et M. Valvin, rédacteur au *Nord Maritime*, ce dernier a lancé son gant à la figure de M. Tubert. Le commissaire de police est intervenu.

Une tentative d'incendie à Malo les Bains. — Dans la nuit d'hier, des inconnus ont essayé d'incendier la maison de M. Vandercruyssen, peintre, à l'aide de morceaux d'étoupe arrosés de pétrole. Par un hasard miraculeux, les produits inflammables qui se trouvaient à proximité n'ont pas pris feu. La gendarmerie recherche les auteurs de cet acte odieux.

Un suicide à Armentières. — Une pauvre vieille femme bien connue à Armentières, où elle a été 36 ans cuisinière au collège des garçons, Mathilde Jombart, âgée de 71 ans, a été retrouvée noyée dans la Lys. La malheureuse devait subir dans quelque temps une opération, et on suppose que c'est la crainte qu'elle en éprouvait qui l'a poussée à accomplir cet acte de désespoir.

Un déraillement en gare de Valenciennes. — Vendredi après-midi, la machine du train partant de Valenciennes à 4 heures a déraillé à la hauteur du faubourg de Paris.

Par suite du choc, le mécanicien a été légèrement blessé à la tête.

La voie ayant été assez longtemps obstruée, plusieurs trains ont subi des retards considérables.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du vendredi 1er février.* — Marcel Lehembre, rue de l'Epeule cour Bastin 15. — Valentine Fontaine, rue Turgot cour Vandamme 13. — Palmyre Honoré, rue Choiseul, cour Lefebvre 20. — Marcel Henon, rue du Bassin 1. — Emile Leveugle, boulevard d'Armentières 32 — Gustave Colle, rue de la Gare 3. — Jacques Couroubie, rue Maufait 27. — Albert Dudesnoy, rue Decrème, cour Debaisieux 7. — *Déclarations de décès* : — Marie Ebo, 3 mois, rue Sainte-Elisabeth 21. — Bertha Breda, 2 jours, rue Paul Bert, cour Sainte Virginie 6. — Adéline Duforest, *60 ans*, rue Labruyère 62. — Suzanne Pruvost, 3 mois, Grande-Rue, cour Vandendorpe 15. — Georges Van Damme, 8 jours, rue Monge, cour Degrave 6. — Richard Cours, 7 jours, rue Thècle 4. — Marie Demuynck, 56 ans, Hôtel-Dieu. — Auguste Thilier, 45 ans, Hôtel-Dieu. — Elise Dufromont 27 ans, Hôtel-Dieu. — Louis Vierstraete, 8 mois, Hôtel-Dieu. — Valérie Rivière, 2 mois, boulevard de Metz, estaminet Patou.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du vendredi 1er février.* — Blanche Vanlaer, rue du Wally. — Achille Stillatus, rue de la Tossée. — Germaine Vandemeulebrouck, rue du Chêne-Houpline. — Zulma Quartier, rue Saint-Roch. — Philomène Vandenbrouck, rue Saint Pierre — Carlos Declercq, sentier Masure. — *Déclarations de décès.* — Rufine Hus, 3 mois, chemin du Pont de Neuville. — Charles Cerf, 4 mois, rue de la Haute Voie 37. — Victor Dujardin, 55 ans, contre-maître, rue de la Croix-Rouge 93. — Eléonore Terforeau, 72 ans, sans profession, rue Messiaen 4. — Joseph Desmettre, 55 ans, ourdisseur, rue du Redan 26.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit Solennel sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 4 février 1895, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Son Eminence Julien Florian-Félix DESPREZ, cardinal prêtre de la Sainte Eglise Romaine, du titre des saints Pierre et Marcellin archevêque de Toulouse et de Narbonne, primat de la Gaule Narbonnaise, officier de la Légion d'Honneur, premier doyen de Notre-Dame de Roubaix, fondateur de la Confrérie Notre-Dame des Sept-Douleurs, décédé en son palais archiépiscopal, le 21 janvier 1895, à l'âge de 88 ans, muni des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint Jean-Baptiste, à Roubaix, le lundi 4 février 1895, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Hermance-Julie FREMAUX, décédée subitement à Roubaix, le 20 décembre 1894, dans sa 13e année. — *Les personnes* qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Maître Autel de l'église de Mouvaux, le lundi 4 février 1895, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie-Augustine DESTOMBES, épouse de M. J.-B. POISSONNIER, décédée à Mouveaux, le 24 janvier 1894, dans sa 42e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le Cercle Catholique de la Concorde fera célébrer une messe de Requiem, dans la Chapelle du Cercle, le dimanche 3 février 1895, à 9 heures, pour le repos de l'âme des membres défunts de la société Saint-Paul. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

École des sciences sociales et politiques DE LILLE

EXPLICATION DES ENCYCLIQUES DE LÉON XIII PAR LE R. P. FRISTOT. (5e LEÇON)

En continuant le commentaire de l'Encyclique *Immortale Dei*, le R. P. Fristot étudie incidemment l'Encyclique *Libertas Præstantissimum* du 20 juin 1888 sur la liberté humaine.

On a accusé l'Eglise d'être l'ennemie de la liberté. Pourquoi ? « La cause en est, dit le Saint-Père, dans l'idée défectueuse et *comme à rebours que l'on se fait de* la liberté ». Il importe donc de donner de la liberté une notion exacte. La liberté est la faculté de choisir. Or, pour choisir il faut connaître; le choix est donc toujours précédé d'un jugement sur le bien que renferme chaque objet et sur la préférence que nous devons accorder à l'un plutôt qu'à l'autre. Pour se déterminer, il faut donc la connaissance fournie par l'intelligence et le choix fait par la volonté.

Néanmoins, chacune de ces deux facultés ne possédant point la perfection absolue, il arrive que l'intelligence propose à la volonté un objet qui, au lieu d'une bonté réelle, n'en a que l'apparence, ou bien que la volonté désire un objet *qui s'écarte de la droite raison*. Dans ces deux cas, il y a corruption, abus de la liberté. Dès lors, pour que la liberté ne soit pas une chose nuisible à l'homme, il lui faut une protection et des règles *dirigeant tous ses mouvements vers le bien et la détournant* du mal.

La protection résulte de la grâce divine qui, en éclairant l'intelligence et en inclinant sans cesse la volonté vers le *bien, rend à la fois plus facile et plus sûr* l'exercice de notre liberté naturelle. — La règle résulte des lois qui indiquent ce qu'il faut faire ou ne pas faire suivant les préceptes de la loi naturelle, c'est-à-dire d'après la raison même de l'homme lui ordonnant de bien faire et lui interdisant de pécher. La loi naturelle n'est elle même autre chose que la loi éternelle gravée chez les êtres doués de raison et les inclinant vers l'acte et la fin qui leur conviennent: en dernière analyse, c'est la raison éternelle de Dieu.

Telle est la doctrine de l'Eglise. En face d'elle, le rationalisme soutient que la raison est souveraine, ne relève que d'elle-même et doit refuser l'obéissance à la raison divine. A ce sujet, Léon XIII examine la liberté des cultes, la liberté de la presse, la liberté de conscience. Il indique dans quelle mesure elles doivent être admises et dans quelle mesure elles doivent être rejetées.

1° *La liberté des cultes telle que le comprend le rationalisme* consiste pour l'individu à professer la religion qui lui plaît, ou à n'en professer aucune, et pour l'Etat à ne rendre aucun culte à Dieu et à considérer toutes les religions comme ayant les mêmes droits. Mais c'est méconnaître que le premier devoir de l'homme est le culte de Dieu, c'est oublier que la religion est la règle de toutes les vertus, c'est considérer comme l'œuvre des hommes la société et l'autorité qui ont Dieu seul pour auteur.

La liberté des cultes ainsi entendue porte les plus graves préjudices à la liberté véritable, soit des gouvernants, soit des gouvernés. La religion, au contraire, lui est merveilleusement utile. En faisant remonter jusqu'à Dieu l'origine du pouvoir, en rendant les chefs d'Etat responsables devant la justice divine, elle empêche les abus de l'autorité. D'autre part, en montrant les chefs d'Etat comme les représentants de Dieu, elle impose aux sujets la même soumission qu'à Dieu, elle leur interdit à ainsi la révolte et toutes les entreprises qui pourraient troubler l'ordre et la tranquillité publiques, et qui *donneraient occasion de comprimer la liberté des citoyens.*

2° La liberté illimitée de la presse est d'autant plus pernicieuse que la plus grande partie de la population ne peut se tenir en garde contre les doctrines *mensongères qu'on professe* et contre les vices qu'on étale, doctrines et vices qui corrompent le cœur et les mœurs, qui entraînent la ruine de la société et que l'autorité publique a le devoir de sévèrement réprimer.

3° La liberté de conscience doit être rejetée en ce sens qu'on peut, à son gré, rendre ou ne pas rendre un culte à Dieu. Elle est admissible en ce sens que l'homme doit suivre d'après sa conscience la volonté de Dieu et peut désobéir à tout ordre ouvertement en désaccord avec la volonté divine.

Si l'Eglise condamne dans leurs excès toutes ces libertés modernes qu'on regarde comme les plus glorieuses conquêtes de notre époque, elle ne s'oppose pas à ce qu'un Etat les tolère dans une certaine mesure, mais seulement, dit expressément Léon XIII, « en vue d'un mal plus grand à éviter ou d'un bien plus grand à obtenir ou à conserver. » — Cette tolérance, preuve de la mansuétude et de la douceur de l'Eglise, ne doit pourtant pas nous faire oublier que la liberté illimitée, dépourvue de toute règle et de tout frein, n'est pas la véritable liberté, mais bien la licence. Or la licence ne peut engendrer que le désordre et la ruine. A. F.

BELGIQUE

A la Chambre. — *Séance du vendredi 1er février.* — M. Malempre, député socialiste de Verviers, a annoncé qu'il complètera les révélations de M. Anseele quand la *Chambre discutera le projet de loi déposé hier par M.* le ministre de la justice.

La Chambre a voté le budget de la justice par 96 voix contre 22 abstentions. Elle a voté aussi le budget des recettes et dépenses pour ordre.

Abordant ensuite le budget de la guerre, elle a entendu divers orateurs de l'opposition annoncer qu'ils ajourneraient, jusqu'à discussion du projet de loi annoncé sur la réorganisation militaire, les observations qu'ils ont à formuler contre la conscription, l'encasernement, etc.

M. le ministre de la guerre, répondant à M. Vandervelde, a justifié l'économie que son département compte retirer de la suppression de la carte au 1/20,000 publiée par l'institut cartographique militaire et a défendu contre le même orateur la conduite d'un honorable officier, incriminé sans aucun motif sérieux.

La réunion des droites — La loi électorale communale. — La droite s'est réunie aujourd'hui à 10 heures 1/2.

M. Beernaert présidait.

Le gouvernement a exposé dans ses grandes lignes le projet de loi électorale communale qu'il compte soumettre à bref délai à la Chambre.

Le gouvernement a renoncé à son système des classes et des catégories.

Il s'arrête au suffrage universel mitigé par le vote plural et des conditions très sévères de domicile.

Ce projet a fait l'objet de nombreuses critiques et d'une longue discussion.

Une nouvelle réunion de la Droite aura lieu à bref délai

L'empoisonneuse d'Anvers devant la Cour d'assises. — *Audience du vendredi, 1er février.* — L'audience est ouverte à 10 h. 30.

Me Graux demande la jonction au dossier d'une lettre des docteurs Stiénon et Dallemagne concernant le cœur d'Alfred Ablay.

Me Hendrickx dit qu'à la mort de M. Faber, la situation était telle que l'actif est absolument absorbé par les dettes hypothécaires.

L'avocat général signale la présence à l'audience du témoin Dewaele, de la défense, qui n'a pas été entendu; ce témoin sera entendu après la suspension d'audience.

Me Hendrickx détaille les différentes dettes de M. Faber; il arrive à un chiffre de 85,000 francs, sans compter les dettes oubliées ou douteuses : c'était un passif effrayant, et il est prouvé qu'en dix ans, Mme Joniaux a payé plus de 28,000 francs d'intérêts et de commissions.

Le défenseur ne veut pas prétendre que ces dettes ont été créées par M. Faber seul, mais ce qui est indéniable, c'est qu'il eût dû, en qualité de chef de la communauté, veiller à ce que les dépenses ne dépassassent pas les ressources du ménage.

On a beau présenter M. Faber comme un homme timoré, confiné dans son intérieur; ce n'en était pas moins un passionné pour les livres, et pour satisfaire cette passion, il a dépassé les limites permises; nous avons calculé 30 000 fr. pour ses achats, mais nous sommes bien au-dessous de la vérité. On a reproché à l'accusée ses dépenses de toilette, mais nous trouvons que depuis 1884 elle n'a pas dépensé plus de mille francs par an, et ce n'était certes pas exagéré.

L'instruction supplémentaire de M. le Président a été d'une minutie inusitée; il a délégué à Bruxelles et à Anvers tous les commissaires de police pour rechercher si Mme Joniaux n'avait pas fait des dépenses de toilette de luxe; on a trouvé une dépense extraordinaire en 1884, mais c'est tout; les dépenses qu'on faisait dans ce ménage, ce sont les réceptions, les dîners. Est-ce un crime?

A la mort de M. Frédéric Faber, le passif est considérable. Il se chiffre par 100.000 fr.

Sans y être obligée par la loi, Mme Joniaux l'accepte *il lui faudra lutter toute la vie pour payer tout le* monde.

Elle veut que la mémoire de M. Faber, père de son enfant, reste intacte.

Dans toutes les complications de comptes et d'affaires qui s'en suivirent, elle manqua parfois d'honnêteté, mais il faut lui pardonner cela.

Elle n'était née ni dans, ni pour les affaires.

Dans les affaires, a dit Georges Sand, toutes les femmes sont malhonnêtes.

Le défenseur s'attache ensuite à démontrer que dans toute une série de prêts l'accusée a été correcte.

Il examine notamment les prêts faits par Georges Ablay et Marie Ablay, qui s'expliquent par la reconnaissance qu'ils devaient à Mme Joniaux.

Le défenseur s'étend longuement sur l'assurance contractée par Jeanne Faber au profit de sa mère.

C'est un *sacrifice, dit-il, fait par Jeanne pour la mémoire de son père.*

Le défenseur interrompt fréquemment sa plaidoirie pour lire des lettres émues et touchantes que l'accusée *écrivait à sa famille au cours de la lutte incessante* qu'elle avait entreprise pour sortir de sa situation embrouillée.

L'audience est suspendue à midi.

Audience de l'après-midi. — L'audience est reprise à 1 heure.

On entend le témoin Dewaele, qui raconte qu'en 1873 il vit Alfred Ablay se faisant une injection de morphine.

Me Hendrickx, reprenant sa plaidoirie, examine la question de savoir si Alfred Ablay est coupable d'avoir commis des faux.

Le défenseur rappelle qu'Alfred a donné sa démission d'officier de l'armée belge; il s'est rendu à Paris où il a battu le pavé pendant un an.

Alfred Ablay a acheté des marchandises à crédit pour les revendre aussitôt à vil prix. Enfin, il a vécu d'expédients.

Il s'est rendu ensuite en Amérique, le refuge des déclassés. Tout indique qu'il a pu commettre des faux.

Malheureusement pour Mme Joniaux, l'un des détenteurs des traites fausses, Leuriot, est mort; l'autre n'a pas été retrouvé.

Me Hendrickx s'occupe ensuite des voyages à Monaco. Mme Joniaux, dit-il, dans la situation embrouillée où elle se trouvait, *aurait dû s'abstenir de ce voyage*, mais qu'a-t-elle dépensé? Quelques centaines de francs. Elle a joué de petites sommes.

Le défenseur repousse l'accusation de chantage lancée contre l'accusée *à propos de la mort d'Alfred Ablay.*

Il critique les dépositions des experts en écriture et rappelle les incidents du procès Peltzer.

L'honorable défenseur reproche au ministère public d'avoir endossé la paternité de ces lettres anonymes à Mme Joniaux sans preuve aucune.

Les tricheries au jeu ne sont pas davantage établies. Ce sont des cancans de salon.

L'audience, suspendue à 3 h. 20, est reprise à 3 h. 45.

A 3 heures 45, Me Hendrickx reprend la parole. Il continue l'examen de la situation financière de Mme Joniaux.

Il conclut en disant que, dans toute l'instruction il n'y a qu'hypothèses et suppositions. Un des arguments de l'accusation est celui-ci : Il est étrange qu'avant d'être assurée sur la vie, Léonie se portait très bien. Fatalité! Pure fatalité! — Me Hendrickx est fatigué. Il continuera demain.

L'audience est levée à 5 h. 5.

Il est décidé qu'on siègera demain soir, s'il le faut, pour terminer définitivement.

M. Lorand et M. Drumont. — M. Georges Lorand, le député radical bien connu, ayant parlé hier incidemment à la Chambre de l'affaire de Cempuis, et traité M. Edouard Drumont et ses pareils de marchands de scandales, on dit que le journaliste français lui demandera réparation. M. Lorand accepterait un duel, ne s'abritant pas derrière son droit parlementaire.

Estaimpuis. — *Scènes de désordre.* — Le tirage au sort, qui a eu lieu, jeudi, à Herseaux, a été marqué par des scènes de désordre, dont les auteurs sont des conscrits d'Estaimpuis.

Vers sept heures et demie, deux jeunes gens faisaient irruption dans le cabaret tenu par M. Demettre, et, après avoir bu outre mesure, entraient en discussion avec le cabaretier, dont bientôt ils frappaient la femme.

Quelques instants après, une vingtaine d'individus entraient au *Nouvel Hôtel Bas*, tenu par M. Hennion, et se faisaient servir plusieurs consommations, qu'ils refusèrent de payer. Le cabaretier, mécontent, protesta.

Mal lui en prit. Les frères Théophile, Gustave et Hippolyte Blomme, ouvriers de fabrique, et un ouvrier de ferme, Cyrille Vanhoutte, tous d'Herseaux, ainsi qu'un ouvrier de Wattrelos Gustave Lebrun, renversèrent le comptoir, les chaises, les armoires, et une lampe à pétrole. Le poêle ne fut pas épargné, non plus que les portes et les fenêtres.

Les forcenés frappèrent Mme Hennion qui, devant leur colère, dut se réfugier, avec ses deux enfants, dans une armoire.

La gendarmerie de Mouscron, mandée télégraphiquement, n'a pu que constater les dégâts.

C'est d'ailleurs la brigade de Pecq qui est chargée de l'enquête.

Mouscron. — *On se plaint généralement des changements trop fréquents dans les horaires des trains.* Les correspondances avec la France en sont retardées. Le train partant de Tournai à 5 heures 13 et arrivant à Mouscron vers 5 h. 45 ne donne correspondance pour Tourcoing, Roubaix et Lille qu'à 6 h. 42. Les voyageurs sont donc forcés d'attendre une heure en gare de Mouscron. Il en est de même du train partant de Tournai à 1 h. 58 après-midi et arrivant à Mouscron à 2 h. 36.

Ne serait-il pas possible de remédier à cet état de choses ?

La correspondance pour la France n'est qu'à 3 h. 23.

Le premier train du matin partant de Gand pour Tournai arrive en cette dernière gare à 7 h. 15; le second arrive à 10 h. 28 et le troisième à 11 h. 37. L'administration des chemins de fer belge ne pourrait-elle pas avancer le second train d'une heure, ce qui produirait moins d'écart entre le premier et le second train, et cela à la plus grande satisfaction des habitués de ce train, qui sont nombreux.

Si l'administration belge modifiait son horaire dans ce sens, les voyageurs partant de Roubaix vers Tournai à 8 h. 35 du matin ne seraient pas forcés d'attendre une heure à Mouscron.

— *Douanes.* — M. Adolphe Miroir, lieutenant de douanes, à Mouscron, est mis à la retraite. Il est remplacé, dans son service, par M. Hervel, sous-lieutenant au même lieu, qui a pour successeur M. Kunck, brigadier à Liège.

Tournai. — *Un enfant qui tombe dans une citerne.* Un petit garçon de deux ans, qui s'amusait, jeudi, est tombé dans une citerne, boulevard Bara. Sa mère, témoin de l'accident, poussa des cris déchirants, qui attirèrent M. Ernest Boucher.

Ce dernier n'hésita pas à se jeter dans la citerne, d'où, après des efforts inouïs, il parvint à retirer l'enfant sain et sauf.

La conduite de M. Boucher est, en cette circonstance, au-dessus de tout éloge.

VARIÉTÉS

LA FIANCÉE VEUVE

Le jour déclinait — un triste jour d'hiver lorsque Marianne de Courvoy rentra du cimetière où venaient d'être déposés les restes de son fiancé Jean de Thémines. Aîné des deux héritiers de l'illustre maison de ce nom, ce brillant jeune homme était mort, à vingt-huit ans, des suites d'un accident de chasse, à la veille d'un mariage ardemment désiré et qui réunissait toutes les conditions de bonheur.

En se retrouvant dans le salon où achevaient de se flétrir les bouquets dont jusqu'à trois jours avant elle accueillait chaque matin l'arrivée d'un sourire radieux et reconnaissant, ce salon où elle avait entendu les premiers aveux de Jean et reçu sa bague de fiançailles, Marianne s'affaissa. Elle était à bout de forces. Tant d'émotions douloureuses l'avaient brisée.

Des soins empressés la ranimèrent.

En ouvrant les yeux elle vit à travers ses voiles noirs son père et sa mère anxieusement penchés sur elle, ses deux sœurs cadettes agenouillées autour de son fauteuil. Et ces chers visages exprimaient de si vives angoisses, sur ces traits familiers se révélait si clairement une sollicitude alarmée, que, presque contrite d'avoir imposé sa douleur aux autres, elle se redressa, subitement reprise de la volonté de se dominer et de réagir.

Elle essaya même de sourire au milieu de ses larmes et, entraînée par un élan de cœur, elle dit :

— Rassurez-vous, mes aimés. Si profonde que soit ma blessure, elle guérira, parce que je veux qu'elle guérisse. Je me consolerai. Ramenez-moi dans ma chambre, chère maman, ajouta-t-elle. J'ai besoin de solitude et de repos.

Une poussée de pleurs étranglait sa voix. Elle la refoulait pour ne rien ajouter aux inquiétudes éveillées autour d'elle. Mais, une fois seule, elle y donna un libre cours et fut soulagée.

Au chevet de son lit, sur une table parée comme un autel, dans un cadre drapé de vieille étoffe en soie rose, se trouvait le portrait de son fiancé. Devant le portrait un coffret entr'ouvert contenait les reliques de ses pures amours impitoyablement fauchées, deux bouquets de violettes, les premiers qu'elle eût reçus de lui et conservés précieusement, quoiqu'ils fussent fanés ; quelques lettres reçues depuis les fiançailles. Ces lettres, elle les relut ; ces bouquets, elle en respira le parfum affaibli. Elle se courba vers le portrait, y posa ses lèvres. Au cadre elle attacha un crêpe. Puis, s'agenouillant, elle pria.

Longue fut sa prière; plus longue encore sa méditation. Quand elle se releva, ses traits, sous la pâleur qui les voilait, exprimaient la satisfaction que met en ces âmes virginales l'accomplissement d'un grand sacrifice. Elle venait de jurer à Dieu d'ensevelir dans les tristesses d'un veuvage volontaire et dans les devoirs d'une éternelle fidélité ses vingt ans en fleur.

***

La résolution que venait de prendre Mlle de Courvoy et dont elle avait fait part à sa famille et à ses amis ne tarda pas à se répandre dans le monde. Elle n'y rencontra guère que des incrédules parmi ceux qui ne connaissaient pas Marianne.

Comment croire à la durée d'une décision aussi anormale et contre nature? Qu'elle eût pris un tel parti sous le coup de sa douleur, on le comprenait. Mais y avait-il apparence qu'elle y persévérât!

Le premier amour qu'elle trouverait sur son chemin les effacerait. Et sa beauté, son esprit, sa *fortune, tout ce qui la mettait au premier rang* parmi les héritières de Paris, permettaient de prédire qu'elle serait encore aimée et qu'elle aimerait.

Son père et sa mère furent seuls à ne pas partager cette confiance. Ils connaissaient leur fille, son âme énergique et entière, sa volonté ferme. Elle n'était pas de celles qui changent et oublient. Ils étaient convaincus que, se considérant comme la veuve de Jean de Thémines, elle porterait éternellement son deuil, si convaincus qu'ils n'essayèrent même pas de combattre sa résolution. Si cette résolution devait un jour se modifier, ce ne pouvait être que par des circonstances que nul n'était à même de prévoir.

Marianne, par sa conduite, parut vouloir leur donner raison. Dans l'année qui suivit la mort de son fiancé, deux prétendants se présentèrent. Ils furent écartés. Un troisième, arrivé un peu plus tard, subit le même sort. Ses sœurs se marièrent. Leur mariage lui fournit une occasion nouvelle de préciser ces dispositions. Elle était veuve et veuve elle voulait rester.

Du reste, sa fidélité à la mémoire du mort affectait les termes les plus simples, les plus dépourvus de toute velléité d'ostentation. Sauf qu'elle n'assistait jamais à des fêtes mondaines et allait toujours vêtue de noir, elle menait l'ordinaire vie des jeunes filles du monde, n'imposant à personne sa douleur, gardant pour elle seule ses regrets, appliquée surtout à rendre à ses parents l'affection et la sollicitude dont ils l'environnaient.

Tous les six mois elle passait quelques semaines au château de Thémines, où vivait très retirée, depuis la mort de son fils, la mère de Jean. Elle lui rendait les mêmes devoirs que si elle eût porté le nom de celui-ci et s'attachait à lui verser les consolations qu'en ce cas elle eût été tenue de lui prodiguer. Lorsqu'après ces absences périodiques elle revenait chez ses parents, elle y rapportait des résolutions raffermies et, peu à peu, la conviction à laquelle le monde s'était montré rebelle se généralisait. On commençait à croire *qu'en effet Mlle de Courvoy ne se marierait* jamais.

***

Mme de Thémines avait un second fils, Pierre de Thémines, le cadet de l'autre, qui maintenant arrivait à l'âge qu'avait Jean au moment de sa mort. Celui là, Marianne ne le connaissait pas. A l'époque de ses fiançailles, il venait de partir pour un voyage d'exploration en Asie, et, bien qu'après le décès de son frère il eût manifesté dans ses lettres l'intention de revenir auprès de sa mère, il était, depuis deux ans, retenu loin d'elle par les péripéties d'une excursion longue et difficile. Elle attendait encore son retour.

Elle l'attendait avec une impatience d'autant plus vive que, loin de se consoler de la perte de l'aîné, elle sentait s'élargir de plus en plus le vide creusé autour d'elle par cet irréparable malheur. Sa peine n'était allégée que lorsqu'elle pouvait parler du cadet, en qui se concentraient désormais toutes ses espérances. Elle espérait que, dès son arrivée, il se marierait, et par son mariage, rendrait au foyer qu'avait assombri la mort de son frère un peu de lumière et de joie.

De cet espoir, Marianne était presque la seule confidente. C'est à elle que, de préférence, Mme de Thémines parlait de l'absent. Elle vantait ses belles qualités de cœur, ses avantages extérieurs, son caractère, et fréquemment elle disait :

— C'est tout le portrait de son frère.

De telle sorte qu'à force d'entendre lire ses lettres, décrire sa personne, chanter ses mérites, Marianne, encore qu'elle ne l'eût jamais vu, en était arrivée à s'intéresser à lui, à s'en faire une idée qui le lui faisait apprécier ainsi qu'il devait l'être.

Dans l'intérêt qu'éveillaient en elle les propos de Mme de Thémines ne se manifestait cependant nul symptôme d'un attachement propre à lui rappeler celui qu'elle avait conçu pour Jean. Elle professait pour Pierre, *sans le connaître, l'affection* qu'elle ressentait pour tous ceux qu'avait aimés Jean et qui le lui rappelaient. Elle se considérait un peu comme sa sœur. Elle eût protesté contre toute production susceptible de lui faire entrevoir que ce sentiment se modifierait.

***

C'est dans ces circonstances qu'un soir, durant son séjour au château de Thémines, Pierre arriva après s'être annoncé à l'improviste par une lettre qui ne le précédait que de quelques heures.

— Vous le verrez, avait dit Mme de Thémines à Marianne, et vous l'aimerez.

Elle n'avait attaché à ces paroles aucun sens qui pût éveiller ses scrupules de conscience. « Vous l'aimerez », cela voulait dire — du moins, elle le croyait — qu'elle aurait pour lui les mêmes senti*ments que pour un frère*. Mais quand il entra elle fut bouleversée. En lui répétant que Pierre était tout le portrait de Jean, Mme de Thémines n'avait rien exagéré. C'était tout son portrait, en effet. Marianne eut devant elle son fiancé ressuscité et vivant. Elle regarda le nouveau venu : c'était la voix du mort et en tout si semblable dans son accent, ses pensées, le tour qu'il leur donnait, que c'est le mort qu'elle croyait entendre.

De cette première entrevue il lui resta un trouble affreux. Le lendemain elle voulut partir, pressée *de s'éloigner comme si quelque péril l'eût menacée.* Mais Mme de Thémines la retint en lui disant intentionnellement ou non:

— Votre départ altérerait la joie que me cause le retour de mon fils.

Elle resta, malgré ses alarmes, et ce fut alors en elle une transformation résultant à son insu de tout un réveil d'espérances qu'elle ne s'avouait pas. De nouveau, à causer avec Pierre, à se familiariser avec son âme, elle subissait le charme qu'elle avait déjà subi en connaissant Jean. C'était à croire que celui-ci revivait et, à la faveur de cette illusion, son cœur s'ouvrait à l'amour. Et ce fut bien autre chose quand, un jour, Mme de Thémines lui murmura :

— Pierre vous aime, ma chère fille; aimez-le.

Elle l'a aimé. Ils sont mariés. ERNEST DAUDET.

CHOSES ET AUTRES

Nos domestiques, d'après le Domino :

— *Malheureuse, comment avez-vous pu vous laisser entraîner par un individu de bas étage ?*

— Mais madame fait erreur ; il habite au sixième.

***

Alexandre Dumas, voyageant *incognito*, ayant été fort mal reçu à Florence par le consul et sa femme, qui s'appelaient M. et Mme de Bombelle, se vengea en écrivant sur un album qui se trouvait dans le salon le distique suivant :

Pourquoi donc ces gens-là s'appellent-ils Bombelle?
Le mari n'est pas bon, la femme n'est pas belle!

THEATRE DE ROUBAIX (situé rues Archimède et Richard-Lenoir). Direction : Mme VEUVE G. DESCHAMPS. — Bureaux à 5 h. 1/2 — Rideau à 6 h. 0/0. — Dimanche 3 février. — **La Fille du Régiment**, opéra-comique en 2 actes. — On commencera par : **La Voleuse d'enfants**, drame à grand spectacle en 5 actes et 8 tableaux.

SALLE DES FETES, Place Leverrier, à Tourcoing. — La troupe d'opéra comique du Théâtre de Roubaix sous la Direction de Mme veuve DESCHAMPS. — Bureaux à 8 h. Rideau à 8 h. 1/2 précises. — Lundi 4 février. — **La Fille du Régiment**, opéra comique en 2 actes. — Le spectacle commencera par : **La Pluie et le beau temps**, comédie en 1 acte.

VASTE SALLE DU CHALET FIN-DE-SIÈCLE, rue de la Vigne, 44, Roubaix. Dimanche 3 février. Grand bal de nuit. Un cadeau fin-de-siècle sera offert à tout assistant. Cavaliers, 0,75 c.; dames, 0,50 c. Orchestre dirigé par le Club Fin-de-Siècle. Ouverture à 7 heures précises. 89748d

VILLE DE ROUBAIX. — Boulevard Gambetta, rue de Lannoy. GRAND CIRQUE LENKA. Direction : K. Lenka — Dimanche 3, lundi 4 et jeudi 7 février. Soirées d'élites. 1re fois : La prise de Kana, grande pièce militaire en 10 tableaux tirée de la guerre du Dahomey. — Dimanche 3 et jeudi 7 février, à 3 heures, dernières Matinées Enfantines. Grande pantomime. Le Cirque est bien chauffé

BIBLIOGRAPHIE

Le Courrier de la Presse. 21, boulevard Montmartre, 21, Paris, fondé en 1889. Directeur : A. Gallois, fournit coupures de journaux et de revues sur tous sujets et personnalités. — Téléphone n° 101.50. — Ascenseur. — Le « Courrier de la Presse » lit 6.000 journaux par jour.

Tarif : 0 fr. 30, par coupure; Tarif réduit, paiement d'avance, sans période de temps limité. Par 100 coupures, 25 fr.; par 250, 55 fr.; par 500, 105 fr.; par 1000, 200 fr. — Tous les ordres sont valables jusqu'à avis contraire. 39244

Les revendications ouvrières en France par M. A. Béchaux, professeur d'Economie politique à la Faculté libre de droit de Lille (1).

Les revendications ouvrières ? N'est-ce pas là la donnée principale de ce grave problème social, posé depuis longtemps déjà, mais dont la solution devient de plus en plus imminente. Or bien poser le problème n'est-ce pas contribuer puissamment à le résoudre ?

M. Béchaux, avec cette compétence et cette netteté d'esprit qui le distinguent, affronte franchement la difficulté. Il examine ces Revendications ouvrières non en théoricien vague mais en sociologue qui connaît toute l'importance de la méthode expérimentale et sait tirer des faits soumis à son examen des déductions pratiques.

Aux sophismes de certaines écoles il oppose une formule précise : « Pour comprendre les revendications ouvrières, dit-il, il faut les étudier dans une « société » déterminée. Trois facteurs contribuent à former ce champ d'expériences où l'observateur doit porter son enquête : *la race, le milieu le moment.* » Cette « société déterminée » que M. Béchaux a choisie, c'est la France.

L'éminent économiste étudie successivement l'organisation du travail de l'ouvrier à notre époque, puis la législation internationale du travail. La question des salaires est traitée aussi dans l'ouvrage avec beaucoup d'autorité. L'auteur étudie très soigneusement les moyens pratiques de provoquer et de faire valoir l'épargne de l'ouvrier, d'organiser le crédit mutuel, d'assurer au travailleur la réparation de l'accident dont il serait victime et le pain pour sa vieillesse. Deux chapitres spéciaux sont consacrés aux syndicats et à la représentation politique des ouvriers.

En résumé, M. Béchaux a écrit, en un style très clair et très précis, un traité complet de sociologie pratique. Aussi nous ne saurions trop recommander cet ouvrage à nos chefs d'établissements industriels et à tous ceux qui veulent généreusement travailler à la solution de la question sociale. J. P. L.

(1) Volume de 300 pages, en vente au bureau du journal, au prix de 3 fr. 50.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers & PAR FIL SPÉCIAL)

Un drame à Rouen. — Rencontre fâcheuse. — Coups de revolver. — Vengeance d'un amant jaloux

Rouen, 2 février. — Un drame s'est déroulé cette nuit à l'hôtel d'Angleterre, à Rouen.

Une dame H..., arrivée à Rouen depuis deux jours, venait voir un de ses amis, à sa sortie du théâtre, lorsqu'elle se trouva inopinément, dans le vestibule, en présence de M. B..., avec lequel elle vit maritalement, et de M. Y..., un de ses anciens amants.

M. B... voulut avoir quelques explications et tous trois demandèrent une chambre à cet effet. Ils étaient *encore dans l'escalier, lorsqu'une discussion s'éleva entre* ces trois personnes. Tout à coup, quatre détonations retentirent et Mme H..., affolée, se précipita, en poussant des cris, dans la salle à manger où se trouvaient encore quelques personnes qui lui prodiguèrent des soins aussitôt.

Mme H... avait deux graves blessures, l'une derrière la tête; la balle s'était logée dans le crâne ; l'autre, au sommet de la tête, présentait la forme d'une profonde éraflure ; enfin, une troisième balle avait atteint assez légèrement une des mains de la victime.

Un médecin, appelé en toute hâte, prodigua ses soins à Mme H..., dont l'état est assez grave.

Le parquet de Rouen, immédiatement prévenu, se rendit sur les lieux, mais les deux hommes n'étaient plus là. L'un d'eux, M. J..., a pu être arrêté. Il a déclaré que ce n'était pas lui qui avait tiré, mais son ami, M. B....

Quant à ce dernier, on ne sait ce qu'il est devenu. La police a télégraphié à Paris et au Havre pour que des mesures soient prises en vue d'assurer son arrestation.

Boxeurs en Chambre — Deux députés américains Des paroles aux gestes — Partie remise

Washington, 2 février. — Deux députés, l'un du Kentucky et l'autre du Missouri, se sont pris de querelle, hier, à la Chambre, pour un motif futile, une question de règlement.

Après un vif échange d'épithètes choisies dans l'énergique parler des cowboys, les deux honorables se précipitèrent l'un vers l'autre et, sans l'intervention de quelques-uns de leurs collègues, on allait voir, dans le *ring* parlementaire, un pugilat en règle ; le *betting* allait déjà son train.

Amenés devant la barre de la Chambre et sévèrement admonestés par le speaker, les deux champions retirèrent leurs expressions malsonnantes; mais le Kentucky déclara, en remettant sa jaquette, que ça n'était pas fini

A la Chambre espagnole — La discussion du budget. — Prévisions pour l'exercice 1894-1895.

Madrid, 2 février. — A la Chambre des députés, on a continué la lecture du projet de budget.

Dans l'exposé des motifs, le gouvernement constate que les déficits des budgets antérieurs ont atteint: 75,695,681 pesetas en 1890-91 ; 92,775,108 en 1891-92 ; 74,732,685 en 1892-93; 13,656,699 en 1893-94; le déficit de l'exercice 1894-95 n'atteindra probablement que 5,924,284 pesetas.

Le ministre continue par l'examen très détaillé des budgets ordinaire et extraordinaire de 1894-95.

ASSURANCE CONTRE LE FEU ET LE VOL

LES

COFFRES-FORTS GRUSON

GARANTIS INCOMBUSTIBLES

Tout en Fer et blindés d'Acier

LILLE, 21, RUE ROYALE, LILLE

37048 Envoi de Tarifs sur demande. 83256

MAISON DU TAPIS

7, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix

POUR CAUSE D'INVENTAIRE

Jusqu'au 20 Février

Grande Liquidation

Soldes de Tapis de tables, Tissus et toile cirée, Coupes de Moquettes et Linoléum.

OCCASION SANS PRÉCÉDENT